



Assemblée générale

Distr. générale
25 novembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Points 118 et 40 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Conseil économique et social

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008 (A/63/371). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.

2. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les dépenses additionnelles découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008 sont estimées à 420 500 dollars au titre du budget ordinaire, montant qui pourrait être intégralement financé dans les limites des ressources inscrites au budget-programme de l'exercice 2008-2009. Le Comité consultatif note qu'il est également proposé de financer à l'aide de fonds extrabudgétaires les dépenses additionnelles de l'exercice 2008-2009. Les ressources supplémentaires à prévoir pour l'exercice biennal 2010-2011 seront examinées dans le cadre du projet de budget-programme de cet exercice.

3. Au vu de l'annexe au rapport du Secrétaire général, des ressources d'un montant de 407 000 dollars seraient à prévoir au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget-programme de l'exercice 2008-2009 par suite de l'adoption de la décision 2008/247 du Conseil économique et social. Le Comité consultatif relève que ces dépenses concernent les préparatifs du débat de haut niveau que la Commission des stupéfiants devrait tenir à sa cinquante-deuxième session sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (voir E/2008/28, chap. I.C, résolution 51/4 de la Commission, et annexe VII). Elles permettraient de fournir des services de conférence à cinq groupes d'experts intergouvernementaux à



composition non limitée, qui tiendraient au total 30 réunions afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session spéciale, ainsi que les domaines nécessitant de nouveaux efforts, et de tirer des conclusions en vue de futurs débats intersessions.

4. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux mesures proposées par le Secrétaire général aux paragraphes 32 et 33 de son rapport.
